



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aurillac, le 03/12/2021 à 14h45

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vigilance JAUNE neige-verglas

Interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes sur l'ensemble des routes départementales et communales du Cantal (hors RN 122) le vendredi 3 décembre 2021 de 15 heures 30 à minuit.

Le département du Cantal est placé en **vigilance météorologique JAUNE pour risque de neige-verglas ce vendredi 3 décembre 2021**. Les prévisions météorologiques confirment le risque de pluies verglaçantes qui devraient impacter l'ensemble du département à partir de 16 heures.

Dans ce contexte, compte tenu du risque de difficultés de circulation induit par les conditions météorologiques, en concertation avec les gestionnaires routiers et après consultation des transporteurs routiers, une mesure **d'interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes sur l'ensemble des routes départementales et communales du Cantal (hors RN 122) le vendredi 3 décembre 2021 de 15 heures 30 à minuit.**

Soyez prudents dans vos déplacements et tenez-vous informés de l'évolution des conditions météorologiques et des conditions de circulation sur :

- <https://meteofrance.com/>
- <https://www.bison-fute.gouv.fr/massif-central.html>
- <https://www.inforoute15.fr/>

Plus d'informations sur : www.cantal.gouv.fr

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

